



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Organisation et modalités de fonctionnement du conseil municipal pendant la période de l'état d'urgence sanitaire, Modalités de publicité des débats

DEL-2020-029

Numéro de la délibération : 2020/029

Nomenclature ACTES : Institutions et vie politique, fonctionnement des assemblées

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 27/04/2020

Date de convocation du conseil : 21/04/2020

Date d'affichage de la convocation : 21/04/2020

Début de la séance du conseil : 18 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : M. Paul LE GUERNIC

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Marie-Madeleine DORE-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUEGAN, Mme Annie GUILLEMOT, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Madeleine JOUANDET, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Paul LE GUERNIC, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. Christophe MARCHAND, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PERAN, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, Mme Françoise RAMEL, Mme Véronique RISSEL, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : Mme Emilie CRAMET par Georges-Yves GUILLOT, M. Eddy RENAULT par Soizig PERRAULT

Organisation et modalités de fonctionnement du conseil municipal pendant la période de l'état d'urgence sanitaire, Modalités de publicité des débats

Rapport de Madame la Maire

L'ordonnance n° 2020—391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, prévoit l'obligation de fixer par délibération, les modalités d'organisation, de fonctionnement et de publicité des débats.

La première réunion du conseil municipal suivant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire, doit permettre de déterminer et valider, les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, ainsi que les modalités de scrutin.

Le caractère public de la réunion de l'organe délibérant est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique.

Nous vous proposons :

- D'organiser le conseil municipal en audioconférence, chaque élu disposant d'une KBox, lui permettant une connexion à distance et de l'application Microsoft Teams intégrée sur la tablette
- De prévoir l'expression des votes par scrutin électronique (chacun ayant été informé des modalités de vote par le biais de la KBox)
- De permettre au public d'assister aux débats grâce à Facebook Live
- De réaliser l'enregistrement des débats et de les conserver comme cela se faisait jusqu'à présent

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 28 avril 2020

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**